

*The Future of Canadian Federalism — L'avenir du fédéralisme canadien*, édité par P.-E. CRÉPEAU et C.-B. MACPHERSON. Un vol., 6 po. x 9, broché, 188 pages — UNIVERSITY OF TORONTO PRESS et LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 1965 (\$1.95)

Elizabeth Nish

Volume 42, numéro 3, octobre–décembre 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003369ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003369ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Nish, E. (1966). Compte rendu de [*The Future of Canadian Federalism — L'avenir du fédéralisme canadien*, édité par P.-E. CRÉPEAU et C.-B. MACPHERSON. Un vol., 6 po. x 9, broché, 188 pages — UNIVERSITY OF TORONTO PRESS et LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 1965 (\$1.95)]. *L'Actualité économique*, 42(3), 691–694. <https://doi.org/10.7202/1003369ar>

# Les Livres

**The Future of Canadian Federalism — L'avenir du fédéralisme canadien**, édité par P.-E. CRÉPEAU et C.-B. MACPHERSON. Un vol., 6 po. x 9, broché, 188 pages. — UNIVERSITY OF TORONTO PRESS et LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 1965. (\$1.95).

En juin 1964, les membres de l'Association canadienne des Professeurs de Droit (Association of Canadian Law Teachers) et de l'Association canadienne des Sciences politiques (Canadian Political Science Association) ont participé au congrès des Sociétés savantes à Charlottetown, et ont entrepris une étude des problèmes de la coexistence française-anglaise dans notre union fédérale. Les rapports étaient divisés en quatre catégories spécifiques, correspondant à autant d'aspects du fédéralisme : 1) les divers concepts de fédéralisme ; 2) les problèmes économiques particuliers à notre État fédéral ; 3) les attitudes légales et politiques envers l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (B.N.A. Act), et 4) les problèmes institutionnels que comporte la révision de l'A.A.N.B. Les participants se trouvaient parmi les plus éminents savants canadiens, français et anglais : J.-R. Mallory, professeur de Science politique et président du Département des Sciences politiques et économiques de l'Université McGill ; Pierre-Elliot Trudeau, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal ; Jacques Parizeau, professeur à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal ; William-C. Hood, professeur d'Économie à l'Université de Toronto ; W.-R. Lederman, doyen de la Faculté de Droit à l'Université Queen ; Jean Beetz, professeur de Droit constitutionnel à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal ; Jacques-Yvan Morin, professeur de Droit international public à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal ; Edward McWhinney, professeur de Droit à l'Université de Toronto. Étaient présents également, Frank Scott et le doyen Maxwell Cohen de l'Université McGill. La liste est très impressionnante et peut laisser entrevoir quelques-unes des meilleures analyses des problèmes et des attitudes à l'égard du fédéralisme canadien.

Les éditeurs de cet ouvrage sont conscients du fait qu'il n'était pas possible d'arriver à l'unanimité des opinions, mais ils croient que néanmoins « *the formula* »

tion and publication of these views is, we believe, a significant step towards a rational and peaceful solution of the problem », (p. X). De toute façon, leur optimisme n'est pas entièrement partagé, car certains pourront tout aussi bien conclure que les différences fondamentales entre les opinions des Français et des Anglais les rendent irréconciliables, et que le but principal de ce livre n'est pas de présenter une unanimité d'opinions mais simplement d'expliquer dans les termes les plus académiques, pourquoi on ne peut jamais l'atteindre. Bien entendu, chaque lecteur se fera sa propre opinion.

Les deux premiers rapports furent ceux de deux Québécois : les professeurs Mallory et Trudeau. M. Mallory fait une brève histoire des cinq figures du fédéralisme : le quasi-fédéralisme, le fédéralisme classique, le fédéralisme d'urgence, le fédéralisme coopératif, et le fédéralisme à « double image ». Il regrette le manque de protection pour les droits et les aspirations des Canadiens français dans nos tribunaux, parce qu'il croit que le Québec n'est pas une province comme les autres. « *Canada is, in fact, a country based on the co-existence of these two cultures, and is the better for it.* » (p. 15). Avec ce sentiment, M. Mallory représente l'opinion des Québécois anglais instruits, bien qu'on soit souvent tenté de se demander simplement *pourquoi* le Canada se porterait mieux s'il était déchiré par les récriminations mutuelles et le mécontentement des deux principaux groupes culturels qui l'habitent. N'importe !

L'essai du professeur Trudeau porte sur les relations entre l'État et la nation dans le monde moderne, et ses préoccupations le conduisent à examiner le concept du nationalisme qu'il déplore comme étant une « force stérile ». (p. 33). Pour ce qui est du fédéralisme, il « s'agit essentiellement d'un compromis et d'un pacte... ou d'un quasi-traité ». (p. 24).

Les professeurs Jacques Parizeau et W.-C. Hood, se chargèrent des deux rapports concernant les problèmes économiques du fédéralisme canadien. Le professeur Parizeau discute des politiques de stabilisation du gouvernement fédéral par comparaison avec les politiques de croissance adoptées par les provinces. Il croit que des négociations continues seront nécessaires entre les gouvernements inférieurs et le gouvernement fédéral pour surmonter les problèmes économiques du Canada, mais il ajoute que la tendance à l'accroissement des pouvoirs des gouvernements inférieurs ne se renversera pas. Il retient la méthode empirique : premièrement, résolvons nos problèmes par négociations et par des expériences pratiques, et alors, il sera possible d'inclure ces politiques dans un texte légal. Une révision complète de la constitution avant que cela soit fait, retarderait simplement la solution des problèmes et des relations économiques du Canada.

Le professeur Hood fait ressortir plusieurs idées : une des plus significatives pour le fédéralisme coopératif et qui selon lui existe déjà, est à l'effet que celui qui dépense doit assumer la responsabilité du financement de ses dépenses. Un autre thème principal du rapport de Hood a trait au plan de pension du Canada, qu'il traite avec d'autres caractéristiques des relations fiscales fédérales-provinciales, depuis la dernière guerre. « *I do not think provincial governments are yet geared to make the capital investment decisions they are soon going to be faced*

*with under the Canada Pension Plan and under other policies serving to enlarge the role of government in capital formation.* » (p. 74). L'opinion du professeur Hood s'appuie à la fois sur le sentiment qu'une partie de nos problèmes économiques ont surgi à cause de la tendance au renversement des intentions des Pères de la Confédération concernant les droits du dominion aux pouvoirs non énumérés comme appartenant aux provinces, et sur la crainte que le transfert d'un fort montant de capital du secteur privé (expérimenté) au secteur public (inexpérimenté) puisse très bien amener une tendance inflationniste dans notre économie, et puisse atténuer notre capacité concurrentielle.

Le professeur Scott Gordon, un des commentateurs, était clairement mécontent des deux rapports. M. Gordon déclara amèrement : « *I suspect that Mr. Hood may have been writing his address when he was in the midst of reading examination papers : at such a time it is very difficult to believe that social capital investment has very high productivity* ». (p. 85). Ses commentaires sur le rapport de M. Parizeau portèrent entre autres choses sur son affirmation à l'effet que le manque de Canadiens français dans les grandes entreprises conduit à la formulation, au Québec, de politiques plus à gauche que celles qui émanent d'Ottawa. Il s'exclama « *Left ! Non-sense !* » « *People who have not learned the lessons of history will be forced to repeat them. The difficulty, however, is that a lot of the rest of us might be forced to respect them along with Professor Parizeau* ». (p. 87) Mis à part leur humour amer, ces commentaires ont été inclus parce qu'ils représentent une opinion importante, comme les opinions de MM. Hood et Parizeau.

Le doyen Lederman apporte un exposé très lucide de la théorie constitutionnelle connue sous le nom de « *Aspect Theory* ». En bref, les sections 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique contiennent des catégories de lois et non des catégories de faits. Dans un État fédéral, il est plus facile d'interpréter un fait spécifique qu'une loi générale, étant donné que plusieurs lois revêtent des « aspects » qui touchent à la fois aux deux juridictions, fédérale et provinciale. Il est clair qu'un aspect doit prévaloir sur les autres, ou autrement des pouvoirs concurrentiels doivent être donnés aux deux niveaux de gouvernement. L'aspect le plus important d'une loi doit être déterminé par les critères de valeur relative. Cependant, lorsqu'une loi a été mise en cause et que le résultat a été l'attribution d'une importance égale à deux aspects ou plus, alors les deux niveaux de gouvernement ont des pouvoirs concurrentiels. Ce partage devient de plus en plus fréquent. Cependant, M. Lederman insiste sur le fait que si les champs de juridiction entrent en conflit, la règle devrait être la suprématie du dominion. Il souhaite également que la Cour suprême soit institutionnellement plus indépendante, puisqu'elle est maintenant nommée par le Gouverneur général en Conseil, c'est-à-dire par le Cabinet du gouvernement fédéral. La Cour devrait être capable d'interpréter en toute indépendance d'esprit, l'étendue des pouvoirs accordés par le fédéral et les provinces, elle devrait être alors dans la position de pouvoir se passer d'avis extérieurs sur l'« aspect » de la loi qui est le plus important.

## L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Au sujet des législations concurrentielles, le doyen Lederman a également abordé le fédéralisme impératif qui implique des accords politiques au sujet de la limitation des pouvoirs législatifs dans un domaine donné. Jean Beetz, qui était responsable de l'autre rapport sur ce sujet est d'avis que le fédéralisme coopératif n'est qu'une autre forme de l'intégration du pouvoir dans les mains du fédéral, et il croit que le Québec ne demeurera pas dans la fédération, à moins qu'on lui offre quelque chose de mieux. Cette opinion s'appuie sur sa conviction qu'en dépit de la tendance actuelle à accorder aux gouvernements provinciaux plus de pouvoirs, la tendance ultime des États fédéraux consiste, pour le gouvernement fédéral, à acquérir plus de pouvoir. Il faut remarquer que rien dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'empêche ceci.

Les professeurs Jacques-Yvan Morin et Edward MacWhinney présentèrent les deux derniers rapports. M. Morin insiste sur une révision fondamentale de la constitution qui donnerait un statut spécial au Québec. Ce statut spécial pourrait être garanti en changeant la structure de la Cour suprême, et en donnant au Sénat un nouveau rôle concernant les droits des minorités. En plus, le Sénat deviendrait électif et comporterait une représentation égale pour le Canada français et le Canada anglais.

Le professeur MacWhinney croit en la valeur d'une approche pragmatique à notre problème des deux nations, et il opte pour la poursuite des méthodes « *informal* » de révision de la constitution parce que de cette façon, une confrontation directe et qui pourrait être désastreuse entre le Canada français et le Canada anglais est évitée. Son approche est fermement pan-canadienne : il insiste sur le fait que la tâche de prouver que notre constitution est un échec repose sur ses critiques qui doivent également démontrer que leurs propres propositions sont raisonnables, ce qui signifie ici : « *reasonableness not merely in terms of their own special interest group but reasonableness in terms of the country as a whole* ». (p. 158). Ceci constituerait certainement une tâche très difficile pour les Québécois mécontents et une tâche inutile selon leur point de vue nationaliste. Toutefois, M. MacWhinney n'est pas prêt à accepter les aspects nationalistes de la révolution tranquille du Québec, qu'il décrit comme étant réellement « *a movement for fundamental social reform and modernization of political and legal institutions both inside and outside the province...* » (p. 168). En somme M. MacWhinney ne peut pas, ou refuse, de comprendre la signification du nationalisme au Québec, et il est probable que la valeur principale de ses commentaires réside dans le fait que ses vues sont partagées par beaucoup d'autres Canadiens en dehors du Québec.

Dans ce livre, les problèmes politiques, économiques, légaux et institutionnels, de la Confédération sont discutés à partir de points de vue différents et par des hommes hautement compétents pour en discuter. Plusieurs des divergences et des problèmes sont mis à nu : malheureusement, il semble difficile de voir comment la plupart d'entre eux pourraient être réconciliés, surtout si l'opinion de chacun des participants représente celle d'un grand nombre de Canadiens.

Elizabeth Nish